

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 20 mai 2021 - Délibération n° 2021/05/18

**Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET GENERAL**

L'an deux mille vingt et un, le 20 mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 12 mai 2021, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – VELLEINE-DEMARY Corinne – DESLOGES Georges – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène - MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – LAGRAVE Annick – GAUTIER Laurent – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – CLOCHON Bruno – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – MEYER Christian – FOUCHET Céline – MOREAU Jean-Claude – BUSSIÈRE Jean-Claude – RABETEAU Raymond – ROYERE Joël – SALADIN Christine – BOURDEIX Dominique – LAROCHE Michel – POITOU-LE BIHAN Delphine – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – DERIEUX Nicolas – CANFORA Carmine – NOURRISSÉAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – AUGUSTYNIAK Jérôme – DUGUET Pierre – TRUFFINET Jean-Claude – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : BOUDEAU Philippe – PACAUD Patrick – RIGAUD Régis – FINI Alain – VALLAYES Gaël – LEGROS Jean-Bernard – DAVID Robert – LAGRANGE Serge – BORD Jean-Jacques – PAMIES Jean-Michel – LEHERICY Joseph – DEFEMME Catherine – PATAUD Annick.

Pouvoirs (considérant la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 permettant à un conseiller d'être porteur de 2 pouvoirs) :

1. M. RIGAUD donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT
2. M. FINI donne pouvoir à M. MALIVERT
3. M. LAGRANGE donne pouvoir à M. MAGOUTIER
4. Mme DEFEMME donne pouvoir à M. GAILLARD
5. M. LEHERICY donne pouvoir à M. GAUDY
6. M. PAMIES donne pouvoir à M. ROYERE
7. M. VALLAYES donne pouvoir à Mme LAPORTE

Suppléances : M. HAMONEAU Nicolas remplace M. BERTELOOT Dominique  
M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick  
M. TRUFFINET Jean-Claude remplace Mme PATAUD Annick

Secrétaire de séance : Mme POITOU-LE BIHAN Delphine

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	45	52			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
52					

La décision modificative proposée consiste à abonder le chapitre 21 en Investissement afin de pouvoir faire l'acquisition de matériel pour le service Jeunesse.

Investissement							
Dépenses				Dépenses			
Chap	compte	Objet	Montant	Chap	compte	Objet	Montant
21	2128 F421	Réfection cours et jeux extérieurs	+31800	23	2313 F421	Aménagement CLSH	-31 800
21	2188 F421	Aires de jeux + Jeux	+5000	23	2313 F0200	Aménagement siège de Masbaraud	-15 000
21	2184 F421	Quads et équipement	+6000				
21	2128 F421	Réfection de la cours	+4000				
Total			+46800 €				-46 800 €

La décision modificative proposée consiste à abonder le chapitre 011 en Fonctionnement afin de pouvoir faire face aux frais de communication relatifs au dialogue territorial dans le cadre du CTMA de la Vienne. Le service Environnement déposera une demande de subvention pour d'obtenir 50% d'aides financières.

Fonctionnement							
Dépenses				Dépenses			
Chap	compte	Objet	Montant	Chap	compte	Objet	Montant
022	022 F0200	Dépenses imprévues	-7 000 €	011	F8311	Communication CTMA Vienne	+7 000 €
			-7 000 €				+7 000 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Valide la décision modification n°1 du budget général en investissement et en fonctionnement selon les tableaux présentés ci-dessus.
- Autorise M. Le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

